# FCP de droit français

# SORONEXT HARMONY

## RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : DNCA FINANCE**
**Dépositaire : Caceis Bank**
**Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

DNCA FINANCE - 19 place Vendôme - 75001 - Paris

## SOMMAIRE


1. Changements intéressant l'OPC 3

2. Rapport de gestion 4

3. Informations réglementaires 7

4. Certification du Commissaire aux Comptes 15

5. Comptes de l'exercice 20

6. Annexe(s) 48

Caractéristiques de l’OPC 49

Information SFDR 52

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

## 2. RAPPORT DE GESTION

**Point sur l'année 2025 écoulée**

Le retour de politiques commerciales agressives et la montée des rapports de force entre blocs ont fragilisé des équilibres et des alliances hérités de l'après-Seconde Guerre mondiale. Autant de signaux qui pourraient annoncer des transformations économiques, financières et géopolitiques de long terme.

Aux États-Unis, l'année a pourtant débuté sur une note relativement favorable, marqué par un reflux de l'inflation et l'anticipation d'un « super cycle » d'assouplissement monétaire. Ce scénario a été rapidement remis en cause au printemps. Le 2 avril 2025, le lancement du plan tarifaire « Liberation Day » par l'administration Trump a provoqué de fortes secousses sur les marchés actions et obligataires. Les craintes inflationnistes sont revenues, et la confiance s'est fortement dégradée.

De son côté, la Réserve fédérale américaine (Fed) est restée prudente pendant plusieurs mois. Elle a finalement engagé un cycle de baisse des taux face au ralentissement du marché du travail. Trois baisses de 25 points de base ont été décidées en septembre, octobre et décembre, ramenant le taux directeur entre 3,50 % et 3,75 % en fin d'année.

En Europe, la dynamique a été différente. Les incertitudes venues des États-Unis ont favorisé un redéploiement des flux internationaux vers les marchés européens au premier semestre. L'Allemagne a marqué un tournant en mars, avec l'annonce d'un plan d'investissement exceptionnel de 500 milliards d'euros, centré sur les infrastructures, rompant partiellement avec sa discipline budgétaire traditionnelle. À l'échelle européenne, plusieurs initiatives sont venues accompagner ce mouvement afin de renforcer les capacités industrielles et militaires du continent.

La Banque centrale européenne (BCE) a, quant à elle, poursuivi son assouplissement progressif lors du premier semestre ramenant le taux de dépôt autour de 2%. Le climat politique est toutefois resté fragile, en particulier en France, où une forte instabilité gouvernementale tout au long de l'année a pesé sur la confiance des investisseurs et a conduit à la dégradation de la note de la dette souveraine française en octobre.

En Asie, la Chine a évolué dans un environnement toujours contraint. La production industrielle a ralenti, pénalisée par la hausse des droits de douane américains et une demande intérieure toujours atone. Dans le même temps, les exportations vers l'Asie et l'Europe ont progressé, traduisant un redéploiement des flux commerciaux.

Le Japon a connu un changement politique majeur avec l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle Première ministre, issue d'une ligne plus conservatrice.

En fin d'année, les tensions autour de Taïwan se sont accentuées, ravivant les inquiétudes géopolitiques.

Du côté des actions, l'année 2025 restera comme un bon millésime. Les marchés européens se sont particulièrement distingués. L'indice allemand DAX affiche une progression de plus de 22 %. L'indice Footsie 100 britannique dépasse les 21 %. L'indice EURO STOXX 50 progresse de plus de 18 %. Ces hausses reflètent une amélioration des perspectives économiques et un retour de l'appétit pour le risque. En France, l'indice CAC 40 affiche une performance plus modérée, autour de +10 %, pénalisé par un contexte politique et budgétaire plus incertain. Aux États-Unis, les principaux indices en dollar (USD) terminent également l'année en hausse. L'indice Nasdaq progresse de plus de 20 %, porté par les valeurs technologiques et l'intelligence artificielle. L'indice S&P 500 gagne environ 17 %. L'indice Dow Jones avance de près de 13 %. Sur les marchés obligataires, 2025 a été plus contrastée. Les taux souverains européens ont augmenté, sous l'effet de besoins de financement publics élevés. Le crédit affiche de son côté une belle performance proche de son rendement affiché en début d'année.

En 2025, le fonds SORONEXT HARMONY affiche une performance de :

- Part C EUR : +2,56%

Contre +5,57% pour son indice de référence indice de référence composite 50% MSCI AC World Net EUR + 30% Bloomberg Euro Aggregate 1-3y + 20% Bloomberg Euro High Yield 1-3y calculé dividendes et coupons réinvestis.

**Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.**

Dans le contexte de marchés évoqué, le fonds a profité de son positionnement actions (45% en moyenne depuis la reprise) avec une gestion active au sein d'une fourchette de delta comprise entre 32 et 61%.

La poche obligataire du fonds a été de 43% d'exposition en moyenne, et a également été un bon contributeur de performance.

Principaux contributeurs à la performance du fonds :

- Invesco Nasdaq 100 ESG (+0,54%)
- Ashoka White OAK Emerging Market Equities (+0,53%)
- DNCA Invest Value Europe (+0,43%)

Principaux détracteurs à la performance du fonds :

- Ishares MSCI World SRI (-0,62%)
- Xtrackers S&P 500 Equal Weight (-0,22%)
- UBS ETF Factor USA Prime Value (-0,20%)

Les **principales introductions** ont été : Ashoka Shite OAK Emerging Market Equities, BNY Mellon Global Short Dated High Yield, Xtrackers S&P 500 Equal Weight

Les **principales sorties** ont été **:** GS US Credit, Nordea Low Duration US High Yield, Franklin US Opportunities

Le niveau des liquidités dans le portefeuille (y compris les OPCVM monétaires) s'établit en fin de période

**Les perspectives pour 2026**

L'année 2026 s'annonce comme une année pleine de défis, mais aussi d'opportunités.

D'un côté, des signaux encourageants émergent : le secteur du luxe en Europe pourrait rebondir si la consommation en Chine et aux États-Unis reprend. Les valeurs technologiques pourraient également poursuivre leur envolée, soutenues par des politiques publiques favorables et des investissements croissants. Aux États-Unis, le dynamisme reste présent, bien que des valorisations élevées principalement sur les « 7 magnifiques » appellent à une certaine prudence.

Cependant, les incertitudes restent nombreuses. L'inflation, bien qu'en baisse, continue de peser sur les politiques monétaires et les marges des entreprises. Les tensions géopolitiques, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, constituent une source de volatilité. Enfin, la croissance mondiale reste fragmentée, avec des signes de ralentissement en Europe et une reprise encore incertaine en Asie.

Ainsi, la flexibilité et la diversification géographique et sectorielle seront les clés pour aborder cette nouvelle année avec succès.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l’exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---|---|
| | Acquisitions | Cessions |
| CM-AM Mone ISR RC | 1 568 971,37 | 1 134 052,30 |
| Invesco Markets II plc - Invesco NASDAQ-100 ESG UCITS ETF US | 432 746,73 | 340 886,74 |
| iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR (Acc) | 399 808,33 | 165 176,99 |
| Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc | 219 956,42 | 226 605,51 |
| Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF 1C | 196 443,07 | 65 164,43 |
| DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I | 239 863,45 | 14 022,72 |
| NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR I5A | 231 548,20 | 18 316,80 |
| OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP | 120 455,50 | 120 630,87 |
| iShares VII PLC - iShares MSCI USA Small Cap ESG Enhanced ET | 105 514,83 | 103 638,70 |
| DNCA Serenite Plus I | 195 142,59 | |

## 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**

**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

**• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

**• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 183 111,79**
o Change à terme :
o Future : 183 111,79
o Options :
o Swap :

**b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|---|---|
| NEANT | NEANT |

(*) Sauf les dérivés listés.

### c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---|---|
| **Techniques de gestion efficace**<br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*) | |
| **Total** | |
| **Instruments financiers dérivés**<br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces | |
| **Total** | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

### d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---|---|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus | |
| **Total des revenus** | |
| . Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais | |
| **Total des frais** | |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

**COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**
En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.
Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

**INTERMEDIAIRES FINANCIERS**
Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

**PROCÉDURE DE BEST SÉLECTION**
Conformément à l'article 314-72 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection/Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La politique est disponible sur le site internet htpp:/www.dncafinance.com

**FRAIS D'INTERMÉDIATION**
Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de DNCA Finance à l'adresse suivante :
www.dnca-investments.com (rubrique « nos engagements », « La politique de sélection des intermédiaires/contreparties »).

**POLITIQUE DE VOTE**
La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site www.dnca-investments.com.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site www.dnca-investments.com et au siège social de DNCA Finance.

**INTÉGRATION DE CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS**
Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc…) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les

connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquière une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc. ) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance “ESG” et à l'outil interne “ABA”[1] Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et aux seins des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

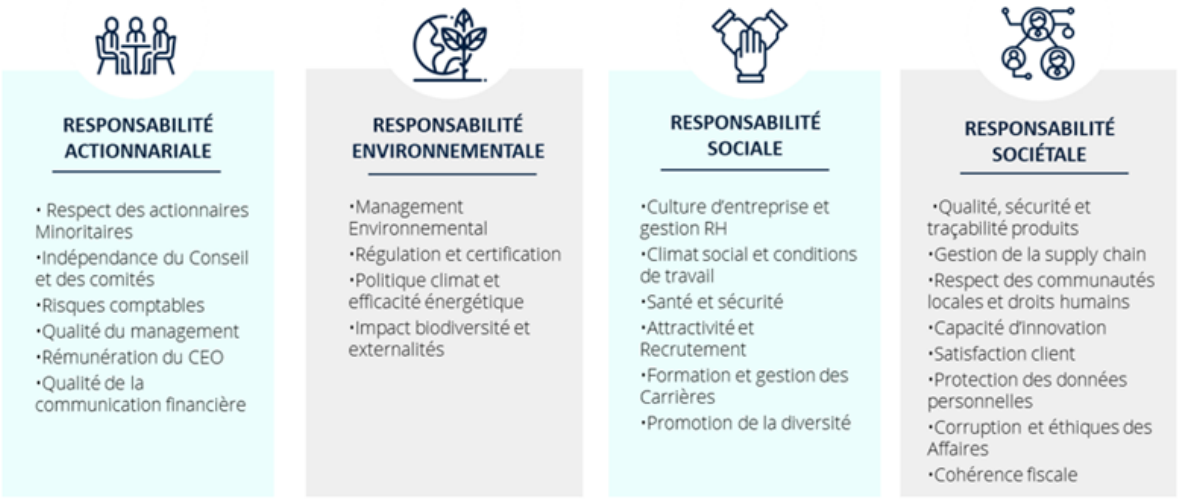
Dans ce cadre, la gestion du fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l’article 8 SFDR.

L’ensemble des contraintes liées à l’ISR qui s’impose au fonds sont disponibles dans l’ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l’annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

**Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise**

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.




Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

**Transition durable**

Le fonds n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

[1] « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

**RÉGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

**INFORMATION RELATIVE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE 2020/852/UE**

Les informations relatives à la Taxonomie figurent dans les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales, situées en annexe de ce prospectus.

**MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

**POLITIQUE DE REMUNERATIONS**

Les rémunérations ont été déterminées conformément à la Politique de rémunération de DNCA Finance. La Politique de Rémunération fait l'objet d'une revue régulière et peut faire l'objet d'évolutions au fil du temps ; sa version en vigueur est disponible à tout moment sur le site internet de DNCA Finance, sous le lien suivant : https://www.dnca-investments.com/pages/informations-reglementaires:

**1. Préambule**

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA (DNCA Finance et ses deux succursales) prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ont également été prises en compte les exigences d'intégration de critères ESG issues de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019) et de l'Article 29 de la Loi N°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. La Politique définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de DNCA Finance, Elle est revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

**2. Périmètre du personnel identifié**

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.

**3. Typologies de rémunération**
La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

La rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM puisqu'elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.
Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

**4. Détermination de la rémunération variable**
La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.
Elle est constituée de la manière suivante :

- Une composante en numéraire
- Une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels du Groupe DNCA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.
- Les données chiffrées de la politique de rémunération comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de surveillance de DNCA Finance, puis par un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

**Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié**
L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et ContrôleInterne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.
L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ont été définis pour :

- la Direction Générale de DNCA,
- la Direction de la gestion,
- l'équipe ISR (gérants et analystes),
- ainsi que les responsables d'équipes de gestion.

Pour chaque fonction, des critères qualitatifs et quantitatifs sont définis, tels que par exemple :

- Critères qualitatifs : Suivi et mise en application de la politique Investisseur Responsable. Suivi et mise en application des règles de gestion des risques en matière de durabilité. Surveillance du respect de la politique d'exclusion (désinvestissement). Surveillance de la mise en application des règles de vote et d'engagement par les gérants....etc.
- Critères quantitatifs : Application de la politique de vote : 100% des sociétés détenues doivent faire l'objet d'un vote en AG. Respect de la notation minimum ABA selon les stratégies. Pour les fonds labellisés ISR uniquement : respect des deux KPI > indice de référence. Pour les fonds ART9 : min 80% Investissements durables... etc.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

**5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié**

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées du Groupe DNCA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes.
La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par DNCA Finance.

- Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.

- L'acquisition de la rémunération variable est soumise à des conditions de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque du Groupe DNCA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Dans l'hypothèse où une diminution individuelle partielle ou totale de la rémunération variable serait envisagée, la question sera soumise à un comité ad hoc réunissant les membres du Comité exécutif de DNCA Finance, les responsables de la Direction des RH, de la Direction Financière et de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, ainsi que tout autre responsable Métier dont la participation est pertinente. Ce comité ad hoc sera compétent pour prendre la décision relative à la diminution partielle ou totale proposée.
Ce Comité ad hoc se réserve la possibilité de solliciter l'avis de NATIXIS IM (départements RH et/ou Conformité).

Ainsi, sauf disposition contraire des lois et règlementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de performance financière négative de DNCA Finance sur une période d'acquisition de la rémunération variable et notamment dans le cas où l'Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) de DNCA Finance, établi à l'issue de ladite période d'acquisition, serait nul ou négatif.
Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance, en concertation avec NIM.

Sauf disposition contraire des lois et règlementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve également la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable , en cas

de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité (i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés) en lien avec les objectifs définis pour le personnel.

En outre, sauf disposition contraire des lois et règlementations locales en vigueur, dans le cas où le comportement du collaborateur justifie un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, notamment en raison de sa responsabilité dans des agissements ayant entraîné des pertes significatives pour la société ou en cas de manquement aux obligations d'honorabilité et de compétence (ou pour le collaborateur n'étant plus salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger, dont le comportement aurait justifié un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif dans les mêmes conditions que ci-dessus, si ce comportement avait été découvert alors qu'il était encore salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger), le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable au collaborateur, et ce pendant une durée de 5 ans suivant la date de paiement.
En outre, en cas de départ faisant suite à un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, la rémunération variable non encore acquise pourra ne pas être versée en tout ou en partie.

- En cas de départ d'un collaborateur de la population identifiée du Groupe DNCA, l'ensemble des conditions de performance financière de la société de gestion et le calendrier initial de versement et les modalités d'indexation sur le Panier de Fonds sont inchangés.

**6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties**
Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 53,9 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :
- montant total des rémunérations fixes : 17,4 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 36,5 millions d'euros :
    - dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 14,4 millions d'euros ;
    - dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 22,1 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2025 a été de 188.

**AUTRES INFORMATIONS**
Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DNCA Finance
19, Place Vendôme
75001 PARIS

sur le site internet : http://www.dnca-investments.com

# 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
**SUR LES COMPTES ANNUELS**
**Exercice clos le 31 décembre 2025**

**SORONEXT HARMONY**
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
DNCA FINANCE
19, place Vendome
75001 PARIS

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SORONEXT HARMONY relatifs à l'exercice de 14 mois et 22 jours clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 10/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208*
*Neuilly-sur-Seine Cedex*
*Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*
*Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

www.pwc.fr

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*
*Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.04.29 16:30:55
+0200

# 5. COMPTES DE L'EXERCICE

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Immobilisations corporelles nettes** | |
| **Titres financiers** | |
| **Actions et valeurs assimilées (A)** | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| **Obligations convertibles en actions (B)** | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| **Obligations et valeurs assimilées (C)** | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| **Titres de créances (D)** | |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| **Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)** | **3 158 471,12** |
| OPCVM | 2 719 183,04 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 439 288,08 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | |
| **Dépôts (F)** | |
| **Instruments financiers à terme (G)** | **1 210,68** |
| **Opérations temporaires sur titres (H)** | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | |
| Titres financiers empruntés | |
| Titres financiers donnés en pension | |
| Autres opérations temporaires | |
| **Prêts (I) (*)** | |
| **Autres actifs éligibles (J)** | |
| **Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)** | **3 159 681,80** |
| **Créances et comptes d'ajustement actifs** | **33 485,19** |
| **Comptes financiers** | **68 323,19** |
| **Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II** | **101 808,38** |
| **Total de l'actif I+II** | **3 261 490,18** |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Capitaux propres :** | |
| Capital | 3 131 930,29 |
| Report à nouveau sur revenu net | |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | |
| Résultat net de l'exercice | 115 965,73 |
| **Capitaux propres I** | **3 247 896,02** |
| **Passifs de financement II (*)** | |
| **Capitaux propres et passifs de financement (I+II)** | **3 247 896,02** |
| **Passifs éligibles :** | |
| **Instruments financiers (A)** | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | |
| **Instruments financiers à terme (B)** | **1 210,67** |
| **Emprunts (C) (*)** | |
| **Autres passifs éligibles (D)** | |
| **Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)** | **1 210,67** |
| **Autres passifs :** | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 12 383,49 |
| Concours bancaires | |
| **Sous-total autres passifs IV** | **12 383,49** |
| **Total Passifs : I+II+III+IV** | **3 261 490,18** |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Revenus financiers nets** | |
| **Produits sur opérations financières :** | |
| Produits sur actions | 521,47 |
| Produits sur obligations | |
| Produits sur titres de créances | |
| Produits sur parts d'OPC | |
| Produits sur instruments financiers à terme | |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | |
| Produits sur prêts et créances | |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Autres produits financiers | 1 131,57 |
| **Sous-total produits sur opérations financières** | **1 653,04** |
| **Charges sur opérations financières :** | |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur instruments financiers à terme | |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | |
| Charges sur emprunts | |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Charges sur passifs de financement | |
| Autres charges financières | -10,12 |
| **Sous-total charges sur opérations financières** | **-10,12** |
| **Total revenus financiers nets (A)** | **1 642,92** |
| **Autres produits :** | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | |
| Versements en garantie de capital ou de performance | |
| Autres produits | |
| **Autres charges :** | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -30 544,35 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | |
| Impôts et taxes | |
| Autres charges | |
| **Sous-total autres produits et autres charges (B)** | **-30 544,35** |
| **Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)** | **-28 901,43** |
| **Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)** | **-20 179,71** |
| **Sous-total revenus nets I = (C+D)** | **-49 081,14** |
| **Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :** | |
| Plus ou moins-values réalisées | 26 883,09 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -5 008,70 |
| Frais de recherche | |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | |
| Indemnités d'assurance perçues | |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | |
| **Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)** | **21 874,39** |
| **Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)** | **-12 667,78** |
| **Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)** | **9 206,61** |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :** | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 92 840,69 |
| Ecarts de change sur les comptes financiers en devises | 33,57 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | |
| **Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)** | **92 874,26** |
| **Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)** | **62 966,00** |
| **Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)** | **155 840,26** |
| **Acomptes :** | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | |
| **Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)** | |
| **Impôt sur le résultat V (*)** | |
| **Résultat net I + II + III + IV + V** | **115 965,73** |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# ANNEXES COMPTABLES

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à l'évolution de l'indice composite 50% MSCI AC World Net EUR (*NDEEWNR Index*) + 30% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (LE13TREU Index) + 20% Bloomberg Euro High Yield 1-3 ans (H33473EU Index), dividendes et coupons réinvestis sur l'horizon de placement recommandée de 5 ans minimum, à travers une gestion flexible via une sélection des OPC et/ou par le biais d'investissements en direct.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indice composite est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le FCP est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement SFDR"). Il promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2025 |
|---|---|
| Actif net en EUR | 3 247 896,02 |
| Nombre de titres | 31 322,5607 |
| Valeur liquidative unitaire | 103,69 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,29 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -1,56 |

**A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 14 mois et 22 jours.

**Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

***Dépôts :***

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

***Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

***Instruments financiers à terme :***

**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

***Exposition des positions Hors-Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème |
|---|---|---|
| Frais de gestion financière | Actif net | 1,20% TTC, taux maximum |
| Frais de fonctionnement et autres services | Actif net | 0,20% TTC taux maximum |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de | Actif net | 1,00% TTC maximum* |
| Commissions de mouvement | Prélèvement sur chaque transaction | Néant |
| Commission de surperformance | Actif net | Lorsque la performance du fonds est positive, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle l'indice composite 50% MSCI AC World Net EUR (NDEEWNR Index) + 30% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans + 20% Bloomberg Euro High Yield 1-3 ans, dividendes et coupons réinvestis |

*Ce taux correspond à la moyenne des frais de gestion et administratif des OPC sous-jacents (hors commissions de surperformance et coûts de transaction).
Les éventuels frais de recherche seront facturés à la société de gestion.

Commission de surperformance

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée. 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice composite 50% MSCI AC World (*M7WDIndex*) + 30% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans + 20% Bloomberg Euro High Yield 1-3 ans (calculé dividendes et coupons réinvestis), sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans glissants et elle est réinitialisée dès lors que des commissions de surperformance sont prélevées. La première période de référence de 5 ans débute à la date du lancement du fonds. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Sur une même période de référence, la surperformance réalisée au titre d'un exercice peut être reportée sur les exercices suivants et compenser des sous performances ultérieures.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise, et sera prélevée par le la Société de gestion à la clôture de l'exercice.

***Dispositif de plafonnement des rachats (les « Gates ») :***

La Société de gestion peut mettre en œuvre le dispositif dit des « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du FCP sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.
Elle peut décider de la non-exécution de l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative en cas de conditions de marché « inhabituelles » dégradant la liquidité sur les marchés financiers et si l'intérêt des porteurs le commande.

Description de la méthode employée :

La Société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une même valeur liquidative.
Il est rappelé aux porteurs du FCP que le seuil de déclenchement des Gates est comparé au rapport entre :
- La différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions, et
- L'actif net ou le nombre total de parts du FCP.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP est quotidienne, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la Société de gestion lorsqu'un seuil de 5% de l'actif net du fonds est atteint. Ce seuil porte sur l'ensemble des rachats, toutes parts confondues.
Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, la Société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative durant 1 mois.

**Affectation des sommes distribuables**

***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

***Modalités d'affectation des sommes distribuables :***

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---|---|---|
| Part SORONEXT HARONY C | Capitalisation | Capitalisation |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Capitaux propres début d'exercice** | |
| **Flux de l'exercice :** | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 3 897 256,85 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -735 208,05 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -28 901,43 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 21 874,39 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 92 874,26 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | |
| Autres éléments | |
| **Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)** | **3 247 896,02** |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|---|---|
| Parts souscrites durant l'exercice | 38 631,2620 | 3 897 256,85 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -7 308,7013 | -735 208,05 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 31 322,5607 | 3 162 048,80 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 31 322,5607 | |

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|---|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SORONEXT HARONY C<br>FR001400RBY1 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 3 247 896,02 | 31 322,5607 | 103,69 |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Pays 1 | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| **Actif** | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| **Passif** | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| **Hors-bilan** | | | | | | |
| Futures | 57,64 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | | NA | NA | NA | NA | NA |
| **Total** | **57,64** | | | | | |

### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | +/- | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| **Total** | | | | | | |

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Taux fixe | Taux variable ou révisable | Taux indexé | Autre ou sans contrepartie de taux |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| **Actif** | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Obligations | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Comptes financiers | 68,32 | | | | 68,32 |
| **Passif** | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| **Hors-bilan** | | | | | |
| Futures | NA | | | | |
| Options | NA | | | | |
| Swaps | NA | | | | |
| Autres instruments financiers | NA | | | | |
| **Total** | | | | | **68,32** |

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) | ]3 - 6 mois] (*) | ]6 - 12 mois] (*) | ]1 - 3 ans] (*) | ]3 - 5 ans] (*) | ]5 - 10 ans] (*) | >10 ans (*) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| **Actif** | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Obligations | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Comptes financiers | 68,32 | | | | | | |
| **Passif** | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Emprunts | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | |
| **Hors-bilan** | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | |
| Options | | | | | | | |
| Swaps | | | | | | | |
| Autres instruments | | | | | | | |
| **Total** | **68,32** | | | | | | |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1<br>USD<br>+/- | Devise 2<br>+/- | Devise 3<br>+/- | Devise 4<br>+/- | Devise N<br>+/- |
|---|---|---|---|---|---|
| **Actif** | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Créances | 2,53 | | | | |
| Comptes financiers | 4,78 | | | | |
| **Passif** | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Dettes | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| **Hors-bilan** | | | | | |
| Devises à recevoir | | | | | |
| Devises à livrer | | | | | |
| Futures options swaps | -125,47 | | | | |
| Autres opérations | | | | | |
| **Total** | **-118,16** | | | | |

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade<br>+/- | Non Invest. Grade<br>+/- | Non notés<br>+/- |
|---|---|---|---|
| **Actif** | | | |
| Obligations convertibles en actions | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | |
| Titres de créances | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| **Passif** | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| **Hors-bilan** | | | |
| Dérivés de crédits | | | |
| **Solde net** | | | |

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|---|---|
| **Opérations figurant à l'actif du bilan** | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| **Opérations figurant au passif du bilan** | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| IE00BYX2JD69 | iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR (Acc) | BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 236 535,77 |
| IE00BD5CVC03 | BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR W ACC | BNY MELLON GLOBAL MANAGEMENT LTD | Fonds / Obligations | Irlande | EUR | 109 661,46 |
| IE000GWBFS47 | Ashoka WhiteOak ICAV - Ashoka WhiteOak Emerging Markets Equi | CARNE GLOBAL FUND MGRS (IRL) LTD | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 84 051,10 |
| FR0013412822 | CM-AM Mone ISR RC | CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT | Fonds / Monétaire | France | EUR | 439 288,08 |
| BE0948484184 | DPAM INVEST B EQUITIES EUROLAND CF | DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT | Fonds / Actions | Belgique | EUR | 56 342,65 |
| LU0907928062 | DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F | DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES SA. | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 124 067,26 |
| LU1366712351 | DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I | DNCA FINANCE | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 70 854,30 |
| LU0870552998 | DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR | DNCA FINANCE | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 49 726,40 |
| LU2194926346 | DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD I EUR | DNCA FINANCE | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 97 937,37 |
| LU0284395984 | DNCA INVEST VALUE EUROPE IC | DNCA FINANCE | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 43 626,60 |
| LU0284393773 | DNCA INVES CREDIT CONVICTION I C | DNCA FINANCE | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 185 650,56 |
| LU1694789378 | DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I | DNCA FINANCE | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 230 041,80 |
| LU2040190618 | DNCA INVEST GLOBAL ALHA I EUR CAP | DNCA FINANCE | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 50 560,64 |
| FR0010986323 | DNCA Serenite Plus I | DNCA FINANCE | Fonds / Obligations | France | EUR | 197 779,80 |
| IE0004MFRED4 | Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF 1C | DWS Investment S.A | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 132 326,43 |
| IE000COQKPO9 | Invesco Markets II plc - Invesco NASDAQ-100 ESG UCITS ETF US | INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 110 891,40 |

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| LU1255011410 | CHINA A SHARE OPPORTUNITIES FUND C EUR CAP | J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 41 443,92 |
| LU0849815831 | JPM-US AGGREGATE BD FD-C HDG EUR CAP | J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 155 206,60 |
| FR0011829050 | Echiquier Credit SRI Europe I | LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER | Fonds / Obligations | France | EUR | 114 990,44 |
| IE000B321P61 | MUZINIC GLB INV ACCUM UNITS HEDGED F | MUZINICH & CO IRELAND LTD | Fonds / Obligations | Irlande | EUR | 92 897,74 |
| IE00BHR3GK28 | NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR I5A | NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR | Fonds / Obligations | Irlande | EUR | 218 427,92 |
| LU2023201044 | Pareto Nordic Cross Credit H I EUR | Pareto Asset Mangement AS | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 122 658,60 |
| FR0013417532 | R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR | Rothschild & Co Asset Management | Fonds / Obligations | France | EUR | 138 882,09 |
| IE00BX7RR706 | UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA PRIME VL A | UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 54 622,19 |
| **Total** | | | | | | **3 158 471,12** |

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2025 |
|---|---|---|
| **Créances** | | |
| | Souscriptions à recevoir | 26 512,12 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 6 973,07 |
| **Total des créances** | | **33 485,19** |
| **Dettes** | | |
| | Rachats à payer | 4 784,17 |
| | Frais de gestion fixe | 7 599,32 |
| **Total des dettes** | | **12 383,49** |
| **Total des créances et des dettes** | | **21 101,70** |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2025 |
|---|---|
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 30 544,35 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,40 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

## D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|---|---|
| Garanties reçues | |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |
| Garanties données | |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | |
| Autres engagements hors bilan | |
| **Total** | |

## D4. Autres informations

## D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2025 |
|---|---|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

## D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025 |
|---|---|---|---|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 926 177,47 |
| | LU0284393773 | DNCA INVES CREDIT CONVICTION I C | 185 650,56 |
| | LU1694789378 | DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I | 230 041,80 |
| | LU1366712351 | DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I | 70 854,30 |
| | LU0870552998 | DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR | 49 726,40 |
| | LU2040190618 | DNCA INVEST GLOBAL ALHA I EUR CAP | 50 560,64 |
| | LU2194926346 | DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD I EUR | 97 937,37 |
| | LU0284395984 | DNCA INVEST VALUE EUROPE IC | 43 626,60 |
| | FR0010986323 | DNCA Serenite Plus I | 197 779,80 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| **Total des titres du groupe** | | | **926 177,47** |

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Revenus nets** | **-49 081,14** |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | |
| **Revenus de l'exercice à affecter** | **-49 081,14** |
| Report à nouveau | |
| **Sommes distribuables au titre du revenu net** | **-49 081,14** |

### Part SORONEXT HARONY C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Revenus nets** | **-49 081,14** |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| **Revenus de l'exercice à affecter (**)** | **-49 081,14** |
| Report à nouveau | |
| **Sommes distribuables au titre du revenu net** | **-49 081,14** |
| **Affectation :** | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | -49 081,14 |
| **Total** | **-49 081,14** |
| *** Information relative aux acomptes versés** | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| **** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice** | **9 206,61** |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | |
| **Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter** | **9 206,61** |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| **Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées** | **9 206,61** |

## Part SORONEXT HARONY C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 |
|---|---|
| **Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice** | **9 206,61** |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| **Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)** | **9 206,61** |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| **Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées** | **9 206,61** |
| **Affectation :** | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | 9 206,61 |
| **Total** | **9 206,61** |
| *** Information relative aux acomptes versés** | |
| Acomptes unitaires versés | |
| **** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|---|---|---|---|
| **TITRES D'OPC** | | | **3 158 471,12** | **97,25** |
| **OPCVM** | | | **2 719 183,04** | **83,72** |
| **Gestion collective** | | | **2 719 183,04** | **83,72** |
| Ashoka WhiteOak ICAV - Ashoka WhiteOak Emerging Markets Equi | EUR | 719 | 84 051,10 | 2,59 |
| BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR W ACC | EUR | 83 743 | 109 661,46 | 3,38 |
| CHINA A SHARE OPPORTUNITIES FUND C EUR CAP | EUR | 1 512 | 41 443,92 | 1,28 |
| DNCA INVES CREDIT CONVICTION I C | EUR | 1 002 | 185 650,56 | 5,72 |
| DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I | EUR | 1 689 | 230 041,80 | 7,08 |
| DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I | EUR | 255 | 70 854,30 | 2,18 |
| DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR | EUR | 160 | 49 726,40 | 1,53 |
| DNCA INVEST GLOBAL ALHA I EUR CAP | EUR | 472 | 50 560,64 | 1,56 |
| DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD I EUR | EUR | 837 | 97 937,37 | 3,02 |
| DNCA INVEST VALUE EUROPE IC | EUR | 135 | 43 626,60 | 1,34 |
| DNCA Serenite Plus I | EUR | 1 510 | 197 779,80 | 6,09 |
| DPAM INVEST B EQUITIES EUROLAND CF | EUR | 145 | 56 342,65 | 1,73 |
| DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F | EUR | 746 | 124 067,26 | 3,82 |
| Echiquier Credit SRI Europe I | EUR | 974 | 114 990,44 | 3,54 |
| Invesco Markets II plc - Invesco NASDAQ-100 ESG UCITS ETF US | EUR | 1 756 | 110 891,40 | 3,41 |
| iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR (Acc) | EUR | 19 385 | 236 535,77 | 7,27 |
| JPM-US AGGREGATE BD FD-C HDG EUR CAP | EUR | 1 910 | 155 206,60 | 4,78 |
| MUZINIC GLB INV ACCUM UNITS HEDGED F | EUR | 862 | 92 897,74 | 2,86 |
| NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR I5A | EUR | 1 838 | 218 427,92 | 6,73 |
| Pareto Nordic Cross Credit H I EUR | EUR | 1 000 | 122 658,60 | 3,78 |
| R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR | EUR | 111 | 138 882,09 | 4,28 |
| UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA PRIME VL A | EUR | 1 631 | 54 622,19 | 1,68 |
| Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF 1C | EUR | 2 915 | 132 326,43 | 4,07 |
| **FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne** | | | **439 288,08** | **13,53** |
| **Gestion collective** | | | **439 288,08** | **13,53** |
| CM-AM Mone ISR RC | EUR | 242 | 439 288,08 | 13,53 |
| **Total** | | | **3 158 471,12** | **97,25** |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| **Total** | | | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|---|---|---|---|---|
| | | Actif | Passif | +/- |
| **1. Futures** | | | | |
| MSCI CHINA 0326 | 2 | 1 210,68 | | 57 643,15 |
| **Sous-total 1.** | | **1 210,68** | | **57 643,15** |
| **2. Options** | | | | |
| **Sous-total 2.** | | | | |
| **3. Swaps** | | | | |
| **Sous-total 3.** | | | | |
| **4. Autres instruments** | | | | |
| **Sous-total 4.** | | | | |
| **Total** | | **1 210,68** | | **57 643,15** |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|---|---|---|---|---|
| | | Actif | Passif | +/- |
| **1. Futures** | | | | |
| **Sous-total 1.** | | | | |
| **2. Options** | | | | |
| **Sous-total 2.** | | | | |
| **3. Swaps** | | | | |
| **Sous-total 3.** | | | | |
| **4. Autres instruments** | | | | |
| **Sous-total 4.** | | | | |
| **Total** | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|---|---|---|---|---|
| | | Actif | Passif | +/- |
| **1. Futures** | | | | |
| EC EURUSD 0326 | -1 | | -884,03 | -125 468,64 |
| **Sous-total 1.** | | | **-884,03** | **-125 468,64** |
| **2. Options** | | | | |
| **Sous-total 2.** | | | | |
| **3. Swaps** | | | | |
| **Sous-total 3.** | | | | |
| **4. Autres instruments** | | | | |
| **Sous-total 4.** | | | | |
| **Total** | | | **-884,03** | **-125 468,64** |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|---|---|---|---|---|
| | | Actif | Passif | +/- |
| **1. Futures** | | | | |
| **Sous-total 1.** | | | | |
| **2. Options** | | | | |
| **Sous-total 2.** | | | | |
| **3. Swaps** | | | | |
| **Sous-total 3.** | | | | |
| **4. Autres instruments** | | | | |
| **Sous-total 4.** | | | | |
| **Total** | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|---|---|---|---|---|
| | | Actif | Passif | +/- |
| **1. Futures** | | | | |
| **Sous-total 1.** | | | | |
| **2. Options** | | | | |
| **Sous-total 2.** | | | | |
| **3. Swaps** | | | | |
| **Sous-total 3.** | | | | |
| **4. Autres instruments** | | | | |
| **Sous-total 4.** | | | | |
| **Total** | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|---|---|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 3 158 471,12 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | |
| Total instruments financiers à terme - actions | 1 210,68 |
| Total instruments financiers à terme - taux | |
| Total instruments financiers à terme - change | -884,03 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | |
| Autres actifs (+) | 101 808,38 |
| Autres passifs (-) | -12 710,13 |
| Passifs de financement (-) | |
| **Total = actif net** | **3 247 896,02** |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|
| Part SORONEXT HARONY C | EUR | 31 322,5607 | 103,69 |

## 6. ANNEXE(S)

# Document d'informations clés

# SORONEXT HARMONY

Part C (EUR) - Code ISIN: FR001400RBY1

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du produit : SORONEXT HARMONY

Nom de l'initiateur du produit : DNCA FINANCE

Code ISIN : FR001400RBY1

Site web : www.dnca-investments.com

Téléphone : Pour de plus amples informations appeler le +33 1 58 62 55 00

Ce Produit est géré par DNCA Finance, agréé en France sous le n°GP00030 et règlementé par l'Autorité des marchés financiers.

Ce Produit est agréé en France et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion : www.dnca-investments.com.

Date de production du document d'informations clés : 13/05/2025

## En quoi consiste ce Produit ?

### TYPE

Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) qui a la forme juridique de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

### DURÉE

Le Produit n'a pas d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Cependant, le Produit peut être dissous par liquidation ou par fusion dans un autre produit dans les conditions prévues par le règlement du Produit et conformément aux exigences règlementaires.

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à l'évolution de l'indice composite 50 % MSCI AC World Net EUR (NDEEWNR Index) + 30 % Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans Index (LE13TREU Index) + 20 % Bloomberg Euro High Yield 1- 3 ans (H33473EU Index), dividendes et coupons réinvestis sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans minimum, à travers une gestion flexible via une sélection des OPC et/ou par le biais d'investissements en direct.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indice composite est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'équipe de gestion met en œuvre de façon active et discrétionnaire une gestion flexible et dynamique en investissant dans des OPC, et, dans une moindre mesure, directement dans des actions (et/ou titres assimilés) et/ou produits de taux. Pour atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion cherche à mettre en œuvre une large diversification des actifs (actions, obligations, monétaires) en sélectionnant des OPC, des actions (et/ou titres assimilés) et/ou produits de taux selon les critères suivants : (i) la définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro-économique, (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse qualitative des fonds de l'univers d'investissement. Dans le cadre d'une approche de gestion diversifiée d'un point de vue géographique, le Produit s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : de 20 % à 80 % aux marchés d'actions internationaux, avec une proportion cible de 50 % de l'actif net de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de toutes capitalisations, de tous secteurs, dont jusqu'à 25 % de l'actif net aux marchés des actions de petites capitalisations (c'est-à-dire inférieure à 1 milliard d'euros); jusqu'à 40 % de l'actif net aux marchés des actions d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays hors OCDE (dont les pays émergents). L'exposition du Produit aux marchés actions internationaux sera réalisée au travers d'investissements avec une proportion cible à 50% de l'actif net (i) de 20% à 80% de l'actif net du fonds en OPC, (ii) dans la limite de 30% de l'actif net du Produit, en direct, en actions et/ou titres assimilés de toutes capitalisations, étant entendu que l'investissement en actions et/ou titres assimilés de petites capitalisations ne pourra pas excéder 10% de l'actif net du Produit. De 0 % à 80 % aux produits de taux, du secteur privé ou du secteur public avec une proportion cible à 50 % de l'actif net, sans répartition prédéfinie jusqu'à 40 % de la poche de produits de taux, investi en direct ou exposé via des OPC, dans des obligations à haut rendement dites spéculatives (« High Yield »), c'est-à-dire de notation inférieure à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's par exemple ou jugée équivalente par la Société de gestion ; jusqu'à 10 % de la poche taux en titres de pays émergents. La fourchette de sensibilité sur les obligations en ligne directe est comprise entre 0 et 8. Le Produit pourra s'exposer aux obligations convertibles en ligne directe dans la limite de 30 % de l'actif net. Le Produit pourra également être exposé jusqu'à 20 % de son actif en OPC monétaires. Le Produit pourra s'exposer jusqu'à 100% de son actif net au risque de change sur des devises hors euro. Ces devises incluent principalement (mais sans y être limitées) le USD, le GBP et/ou le YEN. Le Produit peut investir jusqu'à 30% en OPC gérés par DNCA Finance.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion pourra également recourir à des instruments financiers dérivés et à des titres intégrant des dérivés à titre de couverture et/ou d'exposition des risques action, de taux, de change et de crédit.

La construction du portefeuille a vocation à être évolutive et dynamique dans le temps. Aussi, l'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de référence. La construction du portefeuille a vocation à être évolutive et dynamique dans le temps. Aussi, l'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de référence.

La part capitalise ses revenus.

### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le Produit s'adresse à des investisseurs particuliers qui n'ont pas de connaissances financières, ni aucune expérience du secteur financier. Le Produit est à destination des investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital.

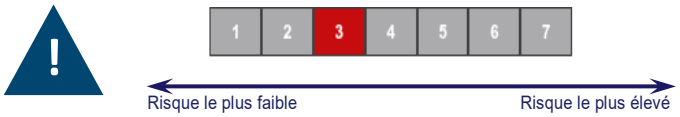
### AUTRES INFORMATIONS

Le Dépositaire est CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir le prospectus, les rapports annuels et derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Produit auprès de la Société de gestion :

# Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

## INDICATEUR DE RISQUE




L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être différent si vous opter pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 3 sur 7, soit une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux impacts des techniques de gestion utilisées.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourrez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et les pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario de tensions présente une estimation de ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

| Période d'investissement recommandée : 5 ans<br>Exemple d'investissement : 10 000 € | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---|---|---|---|
| Scénarios | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 6 830 € | 5 910 € |
| | Rendement annuel moyen | -31,70 % | -10,00 % |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 580 € | 9 050 € |
| | Rendement annuel moyen | -14,20 % | -2,00 % |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 250 € | 11 560 € |
| | Rendement annuel moyen | 2,50 % | 2,90 % |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 12 480 € | 12 990 € |
| | Rendement annuel moyen | 24,80 % | 5,40 % |

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre mars 2015 et mars 2020.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre février 2017 et février 2022.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre février 2020 et février 2025.

# Que se passe-t-il si DNCA Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de DNCA Finance. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

# Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 euros.

| Investissement : 10 000 € | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---|---|---|
| Coûts totaux | 228 € | 1 339 € |
| Incidence des coûts annuels * | 2,30 % | 2,30 % chaque année |

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,20 % avant déduction des coûts et de 2,90 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux et qui s'élèvent à 100% maximum des coûts. Cette personne vous informera des coûts de distribution

réels.

### COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|
| Coût d'entrée | Jusqu'à 0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel. | 0 € |
| Coût de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 € |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation | 2,24 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 224 € |
| Coûts de transaction | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 4 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | 15 % de la performance positive nette de frais au-delà de 50 % MSCI AC World Net EUR (NDEEWNR Index) + 30 % Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans + 20 % Bloomberg Euro High Yield 1-3 ans, dividendes et coupons réinvestis, calculé avec High Water Mark. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. | 0 € |

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

La période de détention recommandée a été déterminée en fonction de la classe d'actif, la stratégie d'investissement et du profil de risque du Produit pour lui permettre d'atteindre son objectif d'investissement tout en minimisant le risque de pertes.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance de la période de détention recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés. Toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez recevoir moins que prévu.

Le Produit dispose d'un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates » décrit dans le prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation à propos du Produit, vous pouvez faire une demande écrite contenant une description du problème soit par mail à l'adresse service.conformite@dnca-investments.com soit par courrier à l'adresse suivante : DNCA Finance, 19 Place Vendôme, 75001 Paris.

## Autres informations pertinentes

Le Produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations plus détaillées sur ce Produit, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel ainsi que les performances passées peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

# Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8

**Dénomination du produit :** Soronext Harmony

**Identifiant d'entité juridique :** 969500C41ZRF09GWJB44

*Par **investissement durable,** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.*

## Caractéristiques environnementales et / ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

| ☐ Oui | ☑ Non |
|---|---|
| ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%<br>☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br>☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social :** ___% | ☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 38,3% d'investissements durables<br>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br>☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 19,1%<br>☑ ayant un objectif social 19,1%<br>☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables** |

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

Ces caractéristiques sont approchées de deux façons différentes, selon que les fonds sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

**Fonds DNCA Finance**

La société de gestion s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le FCP a principalement pris en compte au travers des OPC sous-jacents pour les émetteurs privés les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.

- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, pour les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance et investis tout ou en partie en émetteurs privés (ci-après « les émetteurs privés »), le processus d'investissement fondé sur le *stock picking* a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche « *best in universe* » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance investis tout ou partie en émetteurs publics (ci-après « les émetteurs publics »), le processus d'investissement et de sélection des titres a tenu compte d'une notation interne liée à la responsabilité des émetteurs publics au moyen de l'outil propriétaire ABA, avec une approche méthodologique par notation minimale.

**Fonds externes**

Pour les OPC sous-jacents sélectionnés dont la gestion n'est pas assurée par DNCA Finance, la promotion des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale a été réalisée au travers de la sélection d'au moins 90% de son actif net en OPC promouvant des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et/ou des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Cette sélection s'est appuyée sur une notation ESG issue d'un modèle propriétaire d'analyse extra-financière des sociétés de gestion et des OPC externes, afin de s'assurer de l'alignement des stratégies ESG de ces dernières avec la politique ESG de DNCA Finance.

Le FCP n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le FCP.

*Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.*

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité diffèrent selon que les OPC sous-jacents sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

**OPC sous-jacents DNCA Finance**

Les indicateurs de durabilité utilisés par le FCP pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le FCP est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi) du portefeuille du FCP.
- Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau du FCP.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

| Indication de durabilité | Performance des indicateurs de durabilité | |
|---|---|---|
| | **31/12/2024** | **31/12/2025** |
| Note Responsabilité ABA | 4,90/10 | 4,88/10 |
| Exposition à la transition vers une économie durable | 15,20% du CA | 19,52% du CA |
| % Exposition aux ODD | 15,20% du CA | 19,52% du CA |
| Empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi) | 293 | 239 |
| Intensité carbone (t CO2/m$ de revenus) | 682 | 512 |

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics appuyé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » à partir du mix énergétique et son évolution, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonnes de CO2/M$ investi) du portefeuille du FCP.
- Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau du FCP.
- La proportion du portefeuille investi dans des émetteurs ne respectant pas les standards internationaux (impliqués dans des controverses sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.)

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics**

| Indicateurs de durabilité | | Performance des indicateurs de durabilité | |
|---|---|---|---|
| | | **31/12/2024** | **31/12/2025** |
| Notation ABA publique | | 5,56/10 | 5,34/10 |
| Profil « Climat » / Mix Energétique | Bio & déchets | 9,29% | 8,49% |
| | Renouvelable | 5,19% | 5,56% |
| | Hydraulique | 1,43% | 2,31% |
| | Géothermie | 0,92% | 1,69% |
| | Nucléaire | 7,35% | 8,61% |
| | Pétrole brut et GNL | 35,82% | 37,96% |
| | Gaz Naturel | 26,22% | 27,86% |
| | Charbon | 13,77% | 7,50% |
| | Tourbe | 0,01% | 0,01% |
| Intensité carbone | | 215 | 181 |
| % dans la liste des « Worst Offenders » | | 0% | 0% |

**OPC sous-jacents externes**

Pour les OPC sous-jacents sélectionnés dont la gestion est assurée par une société de gestion externe, l'indicateur de durabilité principal était la notation des sociétés de gestion réalisée à partir

du modèle d'analyse extra-financière du pôle Multigestion de DNCA Finance, sur la base d'un questionnaire propriétaire intégrant la dimension Finance Durable à travers plusieurs critères.

Cet indicateur est en cours de déploiement par les équipes de DNCA Finance ; il sera calculé et publié à l'issue du processus de notation de l'ensemble des OPC sous-jacent externes.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2025, le fonds a opéré plusieurs arbitrages ayant une incidence sur les indicateurs de performance sans pour autant compromettre l'atteinte de ces objectifs qui ont tous été remplis. Concernant la note moyenne de responsabilité, celle-ci baisse légèrement en passant de 4,90 à 4,88. La note ABA publique est en diminution à 5,34 contre 5,56 en 2024. Tous les nouveaux titres investis ont respecté l'exigence d'une note minimum de 2/10. S'agissant de l'exposition en chiffre d'affaires aux ODD, celle-ci remonte en passant de 15,20% à 19,52% sur un an.

Le fonds n'a également pas été impacté par la détention de société appartenant à la liste de Worst Offenders.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).

- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.

- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

*Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.*

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;

- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;

- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable

*La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le FCP tenait compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à piloter et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO2, intensité de CO2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de la Trajectoire Climat de DNCA Finance,
- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise pour les titres vifs et les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance,
- Pour les OPC sous-jacents externes, la prise en compte des principales incidences négatives a constitué un critère de sélection des OPC et des SGP externes.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel de le SICAV.



## Quelles ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

*La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence (2024).*

| OPC sous-jacents | % d'actifs |
|---|---|
| CM-AM Moné ISR | 13,53% |
| Ishares MSCI World SRI | 7,28% |
| DNCA Invest Alpha Bonds | 7,08% |
| Neuberger Berman Short Term Euro Bond | 6,73% |

| | |
|---|---|
| DNCA Invest Serenite Plus | 6,09% |
| DNCA Invest Credit Conviction | 5,72% |
| JPM US Aggregate Bond Fund | 4,78% |
| R-co Valor Bond Opportunities | 4,28% |
| Xtrackers S&P 500 Equal Weight ESG | 4,07% |
| DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable | 3,82% |
| Pareto Nordic Cross Credit hedgee | 3,78% |
| Echiquier Credit SRI Europe | 3,54% |
| Invesco Nasdaq 100 ESG | 3,41% |
| BNY Mellon Global Short-Dated High Yield | 3,38% |
| DNCA Invest Global New World | 3,02% |

DNCA Finance a entamé des travaux afin de transpariser les OPC sous-jacents et d'obtenir la répartition par secteurs économiques. Celle-ci sera publiée dès que possible.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

***L'allocation des actifs*** *décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.*

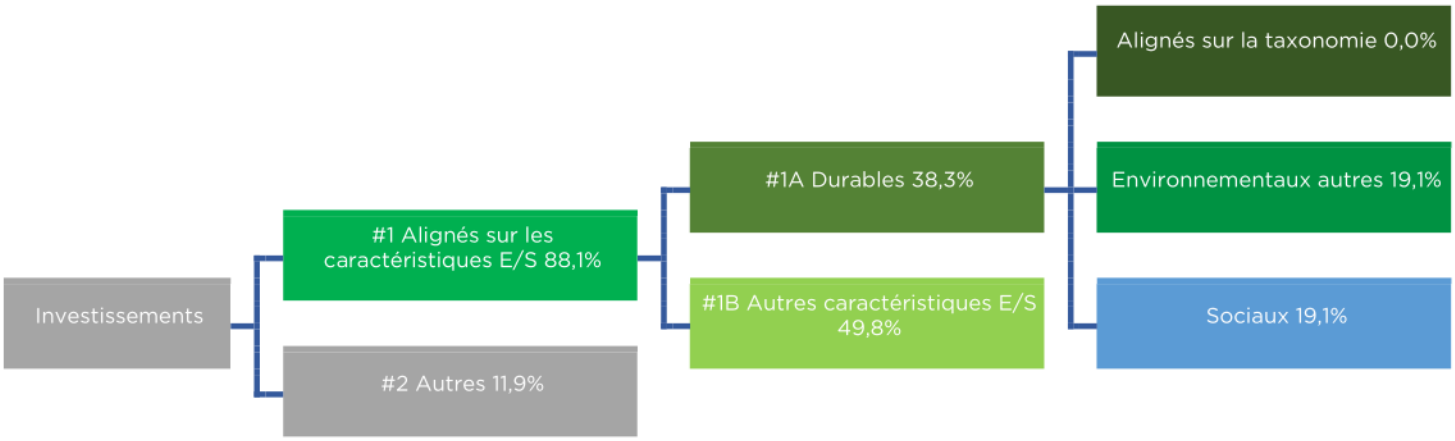
Au 31 décembre 2025, le FCP a investi 88,12% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. La partie restante du portefeuille d'investissement du FCP (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

Ces chiffres ne concernent que les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

| Investissements | Données au 31/12/2025 | Données au 31/12/2024 |
|---|---|---|
| #1 Alignés sur les caractéristiques E/S | 88,1% | 89,9% |
| #1A Durables | 38,3% | 34,5% |
| Alignés sur la taxonomie | 0% | 0,0% |
| Environnementaux autres | 19,1% | 17,4% |
| Sociaux | 19,1% | 17,1% |
| #1B Autres caractéristiques E/S | 49,8% | 55,4% |
| #2 Autres | 11,9% | 10,1% |

**Données au 31/12/2025**




Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les données des OPC sous-jacents de sociétés de gestion externes détenus par le FCP ne sont pas encore disponible à ce jour. DNCA Finance a entamé des travaux afin de transpariser les OPC sous-jacents détenus et d'obtenir la répartition par secteurs économiques. Celle-ci sera publiée dès que possible.

*Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.*

*Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.*

*Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.*

*(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;*

***- Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.*

## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable

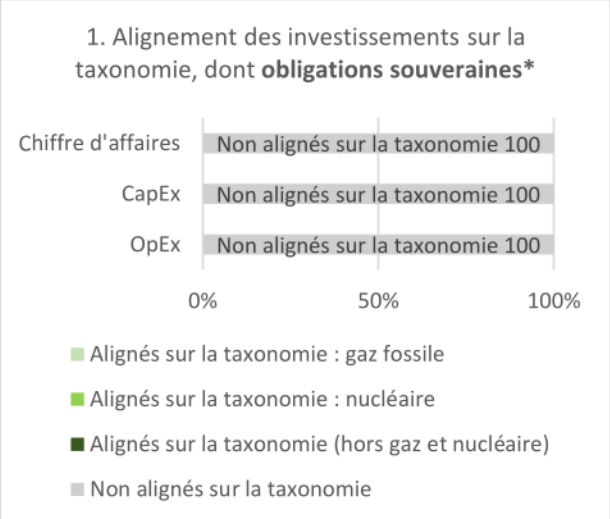
- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?***

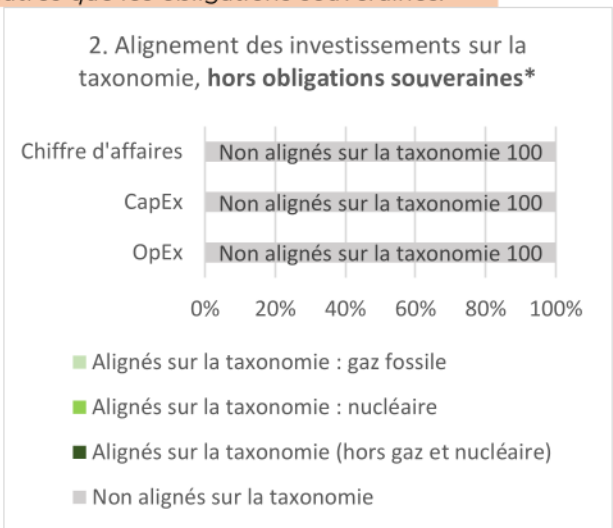
☐ Oui :
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Non applicable

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*




**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Non applicable

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Non applicable

*Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.*

## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Non applicable

## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable

## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le FCP pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du FCP ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La stratégie d'investissement du FCP a visé à sélectionner des titres (produits de taux, actions et assimilés, OPC) selon les critères suivants, associés à une démarche extra-financière :

- La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro économique,
- La sélection des titres et des OPC appuyée sur une analyse quantitative ESG telle que décrite dans le prospectus (notation ABA et questionnaire propriétaire DNCA Finance).

**OPC sous-jacents DNCA Finance**

*Emetteurs privés*

Concernant les titres vifs et les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance, l'équipe de gestion s'est appuyée sur la notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise.

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

*Emetteurs publics*

S'agissant des investissements dans des émetteurs publics, cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 7 dimensions comprenant :

- La Gouvernance : Etat de droit, respect des libertés, qualités des institutions et du cadre réglementaire,
- Politique : vie démocratique,
- Santé : démographique et qualité de vie,
- Education et formation,
- Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale,
- Climat : risques et politique énergétique,
- Ecosystèmes : ressources et protection.

Les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

Les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du FCP (notation ABA, gestion des exclusions, gestion des risques en matière de durabilité, gestion des incidences négatives, etc.) sont inclus dans le plan de contrôle interne de la société de gestion, et à ce titre font l'objet d'un contrôle effectif de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second niveau (Contrôle Interne et Conformité).

En outre, DNCA Finance a mis en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou qui ont une politique et des actions défavorables en ce qui concerne le changement climatique.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'**engagement proactif** de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'**engagement réactif** de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *worst offenders* »). DNCA Finance participe également à des **initiatives collectives** d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de

promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la *Task force on Climate related Financial Disclosure* (TCFD) et la *Task-force on Nature related Financial Disclosure* (TNFD).

Le rapport d'engagement de DNCA peut être consulté ici.

**OPC sous-jacents externes**

Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion autres que DNCA Finance, DNCA Finance a mis en place un modèle propriétaire d'analyse extra-financière fondée sur deux niveaux :

- 1er niveau : une analyse des sociétés de gestion externes en 7 axes :
    - La politique RSE,
    - La politique d'investisseur responsable,
    - L'analyse du processus ESG,
    - La politique des risques en matière de durabilité,
    - La politique des incidences négatives
    - La politique d'exclusions
    - L'innovation et communication
- 2ème niveau : une double analyse quantitative et qualitative pour la sélection d'OPC sous-jacents :

De manière non exhaustive, nous avons analysé le nombre de critères retenus, l'évaluation du modèle interne ESG, le nombre d'analyste ESG, etc.

Six autres piliers complémentaires d'analyse viennent renforcer notre sélection

- L'analyse du processus ESG appliqué au fonds
- L'analyse des labels
- La gestion du risque de durabilité
- La gestion des incidences négatives
- L'analyse des exclusions
- L'analyse des reportings

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

*Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

Non applicable

- ***Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable